

# ADRESSAGE ET FIBRE OPTIQUE



L'adresse est une donnée d'information essentielle. Elle est indispensable pour les services de secours et de réseaux, pour la distribution du courrier et des colis, mais aussi pour permettre à chaque villettois de pouvoir bénéficier du passage imminent de la fibre optique dans la commune.

La commission voirie et urbanisme a fourni un gros travail sur ce dossier et a répertorié environ 140 adresses non conformes pour être localisables avec précision (noms de rue et allée, ou chemin semblables, pas de nom de rue du tout, etc...). Pour ces raisons, des changements ou ajouts de noms de voie et de numéros ont dû se faire avec l'appui de la poste.

Les personnes concernées par ces changements recevront prochainement un courrier d'information de la part de la mairie, aucune démarche ne doit être effectuée avant sa réception.

**Claude BOSSY**  
**Adjoint Urbanisme-Voirie**